

## L'ATTITUDE DES MILIEUX POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES FRANÇAIS DEVANT LA GUERRE D'ITALIE (1860)

Eric ANCEAU\*

**Abstract.** Les annonces de la victoire de Magenta, de l'entrée dans Milan, puis de la victoire de Solferino s'accompagnent d'explosions de joie à travers toute la France. À Besançon, la population illumine et pavoise. Une foule nombreuse se rend devant la préfecture pour y crier « Vive l'Empereur ». Le procureur général assure qu'il n'a jamais rien vu de tel au cours des onze ans qu'il a passé à la tête de ce parquet. Des scènes similaires sont signalées par onze autres procureurs généraux.

**Mots-clés:** Napoléon III, France, Prussie, Italie, Magenta, *L'Univers*, *Journal des Débats*, guerre, paix

Il est de coutume de qualifier le régime politique de la France entre 1852 et 1870 d'Empire autoritaire. Comme nous l'avons montré dans un colloque organisé, voilà quelques années, en Pologne, la décision d'entrer en guerre contre la Russie, en 1854, la conduite des opérations et, *a fortiori* le pouvoir lui-même, n'avaient guère été contestés, alors que pourtant le régime était encore dans l'enfance, que l'armée s'était rapidement enlisée en Crimée et que la guerre avait provoqué de lourdes pertes. Qu'en est-il lors de la guerre d'Italie ? Telle est la question centrale que nous nous poserons ici.

Au début de l'année 1859, le régime paraît plus solide que jamais, au point que ses adversaires en sont réduits à attenter à la vie de Napoléon III, pour essayer de le renverser. La Constitution du 14 janvier 1852 et le sénatus-consulte modificatif de décembre suivant réservent l'essentiel des pouvoirs au chef de l'État. Celui-ci est au départ et à l'aboutissement des lois ; il est le seul à pouvoir déclarer la guerre, signer et ratifier les traités d'alliance et de paix, commander les forces de terre et de mer ; il reçoit un serment de fidélité de tous les agents de l'État ; il « gouverne au moyen » des ministres et des assemblées.

Les premiers sont choisis à sa discrétion, ne forment pas un cabinet solidaire et ne sont pas plus représentatifs de la majorité parlementaire qu'ils ne sont responsables devant elle. Ils ne doivent de comptes qu'au souverain. Le Sénat dispose de prérogatives importantes dont celle de vérifier la constitutionnalité des lois, mais il se compose de fidèles (les princes de la famille impériale, les grands dignitaires du régime et des membres choisis par le souverain) ; il est convoqué et

---

\* CRH XIX<sup>e</sup> s. Paris I et IV, Vice-président du CHPP.

prorogé par Napoléon III qui en nomme le président – Troplong depuis décembre 1852 – et les vice-présidents ; ses séances ne sont pas publiques. Quant au Corps législatif, convoqué, ajourné, prorogé ou dissous par le chef de l'État, il discute et vote les projets de loi et l'impôt, mais il n'a pas le droit de décider de son ordre du jour, de commenter la politique générale du pays, d'interpeller le gouvernement avec lequel il n'a pas de contact direct, de voter le budget de façon détaillée et de motiver ses décisions. Il n'a pas plus à s'exprimer sur la politique étrangère du souverain et sur le bien-fondé ou le déroulement des conflits que le Sénat. Sa faculté d'amendement est réduite. Sa session est courte, puisqu'elle ne peut excéder trois mois. Contrôlés par leur président qui est désigné par Napoléon III – Morny depuis novembre 1854, les députés doivent, eux aussi, prêter un serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité au chef de l'État. Ils sont peu nombreux pour assurer le « calme des délibérations ». Les séances sont publiques, mais le nombre de spectateurs est très réduit. « Toute personnalité, tout signe d'approbation ou d'improbation sont interdits ». La tribune est supprimée, ce qui oblige les députés à parler depuis leur place. Enfin les débats ne sont reproduits que sous forme de procès-verbaux officiels que la presse n'a pas le droit de commenter. Les élections législatives générales de juin 1857 et les élections complémentaires qui les ont suivies se sont déroulées dans le cadre du système de la candidature officielle. Sur 267 élus, 253 ont bénéficié de l'investiture gouvernementale. De véritables opposants, il n'y a guère que les républicains Ollivier, Darimon, Hénon, Favre et Picard, « le groupe des Cinq » comme on les surnomme.

En dehors du Corps législatif, l'opposition ne peut quasiment pas s'exprimer. Les coups d'épingle de l'Institut et des salons sont dérisoires. Les quelques journaux des anciens partis que le régime tolère sont sous la menace perpétuelle de lourdes sanctions, voire d'une disparition. Quant à l'opinion et aux opposants de province, ils sont sous l'étroite surveillance du corps préfectoral, du parquet, de la police et de la gendarmerie.

Pour cette communication nous avons systématiquement exploité les rapports que ceux-ci envoient à leurs ministres respectifs<sup>1</sup>. Il y a un demi-siècle, Lynn M. Case les a utilisés pour étudier les réactions de l'opinion publique face à la guerre<sup>2</sup>. Pour notre part, nous nous en sommes servis pour saisir les réactions des partis. Nous avons complété notre information par les procès-verbaux du Sénat et du Corps législatif, par ceux des conseils des ministres retrouvés dans les papiers du président du Conseil d'État, Baroche<sup>3</sup>, par les Mémoires et les correspondances des contemporains, secondairement par quelques rapports d'ambassadeurs étrangers et articles de presse.

<sup>1</sup> Aux Archives Nationales (désormais A.N.) principalement en BB<sup>30</sup> pour les rapports du parquet et en F 1 c III pour les rapports du corps préfectoral.

<sup>2</sup> *French Opinion on War and Diplomacy during the Second Empire*, Philadelphie, Univ. of Pennsylvania Press, 1954, réimp. New York, 1972.

<sup>3</sup> Bibliothèque Thiers Fonds Baroche Ms 1015.

Cette étude sera conduite en quatre moments bornés par la réception du jour de l'an 1859 aux Tuileries, l'ultimatum de l'Autriche au Piémont, l'entrée en guerre, la victoire de Solferino et la paix de Zurich. À chacun, correspond apparemment un type de réaction différent des milieux politiques et parlementaires, même si, comme nous allons le voir, c'est plutôt la constance des positions qui domine.

### 1. Des premières menaces à l'apparente détente

Depuis le Congrès de Paris, en 1856, il n'est un secret pour personne dans les milieux que l'on appelle autorisés que la cause italienne est profondément sympathique à Napoléon III, mais bien peu soupçonnent que le souverain est prêt à livrer une guerre aux Autrichiens pour les chasser de la péninsule. Aussi l'incident du 1<sup>er</sup> janvier 1859 provoque un véritable cataclysme. Ce jour-là, lors de la cérémonie des vœux du Nouvel An au corps diplomatique, Napoléon III dit à l'ambassadeur d'Autriche, Hubner, ses regrets que les relations avec son gouvernement ne soient plus aussi bonnes que par le passé, et ce en présence d'un nombreux public. Le journal catholique *L'Univers* et l'orléaniste *Journal des Débats* se rejoignent pour déplorer les paroles du souverain<sup>4</sup>, pendant que les périodiques officiels<sup>5</sup> et le *Moniteur* cherchent vainement à rassurer : « Rien dans les relations diplomatiques ne justifie les craintes<sup>6</sup> ». Un certain nombre de faits viennent accroître les appréhensions : le discours belliqueux de Victor-Emmanuel devant son Parlement, le 10 janvier, l'annonce de la signature du traité franco-piémontais, les fiançailles puis le mariage rapide du prince Napoléon et de Clotilde de Savoie, le 30 janvier, enfin la brochure *Napoléon III et l'Italie*, écrite par La Guéronnière à la demande de l'Empereur, et publiée le 4 février.

L'entourage de l'Empereur est très majoritairement hostile à la guerre, depuis l'Impératrice jusqu'au président du Corps législatif, Morny, et au fidèle conseiller, Persigny, en passant par les ministres Walewski, Fould et Rouher et le président du Conseil d'État, Baroche. Le prince Napoléon, ministre de l'Algérie et des colonies, le préfet de police Piétri et le général Espinasse, aide de camp de l'Empereur, sont bien des exceptions<sup>7</sup>. Du reste, la consternation est générale au conseil des ministres du 3 février, lorsque le souverain annonce la parution imminente de son ouvrage. Contre toute évidence, le ministre des Affaires étrangères, Walewski, très embarrassé, prétend devant l'ambassadeur prussien que la publication ne traduit pas la pensée intime du souverain<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> Avec respectivement des articles de Louis Veillot, le 5 janvier et de Prévost-Paradol, le 7.

<sup>5</sup> *Le Constitutionnel*, *Le Pays* et *La Patrie*.

<sup>6</sup> N° du 7 janvier du journal officiel.

<sup>7</sup> Charles Greville, *Greville's Memoirs...*, 1896, t. II, p. 220 et suiv. et Horace de Viel Castel, *Mémoires sur le règne de Napoléon III, 1851-1864*, Bouquins, R. Laffont, 2005, p. 729 et suiv.

<sup>8</sup> Pierre de La Gorce, *Histoire du Second Empire*, Plon, 7<sup>e</sup> éd., t. 2, 1902, p. 386.

Le 7 février, les députés, de retour de leurs départements pour l'ouverture de la session législative, rapportent les inquiétudes de leurs commettants. Comme les sénateurs, ils accueillent le souverain, plus fraîchement qu'à l'ordinaire. La présence du prince Napoléon et de sa jeune épouse n'y est sans doute pas totalement étrangère. Le discours du trône traduit les hésitations impériales. Le chef de l'État souffle alternativement le chaud et le froid. Il évoque certes « une inquiétude vague, une sourde agitation qui, sans cause bien définie, s'empare de certains esprits et altère la confiance publique » et rappelle la formule de son discours de Bordeaux : « L'Empire c'est la paix », ainsi que « la modération dont (il a) donné tant de preuves », mais il ajoute quelques mots sur « le rang de la France », souligne « la dissidence sur les questions principales » entre Paris et Vienne et, au contraire, « la communauté d'intérêts » entre la France et le Piémont. Il enchaîne sur « la situation anormale de l'Italie », en précisant aussitôt que « ce n'est pas un motif suffisant de croire à la guerre », puis affirme que sa politique n'est ni provocatrice, ni pusillanime. Elle est « ferme, mais conciliante ». « Je vous ai expliqué franchement l'état de nos relations extérieures<sup>9</sup> », lance-t-il enfin aux députés, sans les convaincre.

Tout autre est l'accueil réservé par ces mêmes députés au discours de leur président, le lendemain. Après avoir affirmé de façon convenue sa « confiance sans bornes (...) dans la sagesse et la modération » de l'Empereur, Morny rappelle lui aussi les paroles de Bordeaux, mais pour ajouter : « La religion, la philosophie, la civilisation, le crédit, le travail, ont fait de la paix le premier bien des sociétés modernes. Le sang des peuples ne se répand plus légèrement ; la guerre est le dernier recours du droit méconnu ou de l'honneur offensé. La plupart des difficultés s'aplanissent par la diplomatie ou se résolvent par des arbitrages pacifiques. Les communications internationales si rapides, la publicité, ont créé une puissance européenne nouvelle avec laquelle tous les gouvernements sont forcés de compter ; cette puissance, c'est l'opinion. » Or, toutes les informations qui remontent vers le pouvoir montrent que le peuple français souhaite alors la paix<sup>10</sup>. Cette rassurante clarté est très applaudie. Le procès-verbal indique que les paroles de Morny ont été accueillies, à plusieurs reprises, par un « mouvement général d'approbation », par des « applaudissements unanimes », par des « marques chaleureuses d'adhésion<sup>11</sup> ». Les députés manifestent encore leurs sentiments pacifiques, en n'élisant, contrairement à la tradition, aucun général et aucune personnalité de la Cour à la présidence de leurs sept bureaux<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> *Moniteur Universel* (dorénavant *M.U.*) n° 39 du 8 février, p. 149.

<sup>10</sup> Outre les informations que Lynn M. Case fournit à ce sujet, relevons, parmi beaucoup d'autres, le témoignage du préfet des Pyrénées-Orientales dans son rapport pour le mois de janvier : « L'élan qui existait à l'époque de la guerre de Crimée ne se reproduit pas en cette circonstance. » A.N. F 1 c III Pyrénées-Orientales 5.

<sup>11</sup> *M.U.* n° 40 du 9 février, p. 153. Rappelons l'*imprimatur* présidentiel sur le procès-verbal.

<sup>12</sup> *M.U.* n° 41 du 10 février, p. 158, Alfred Darimon, *Histoire d'un parti. Les Cinq sous l'Empire (1857-1860)*,..., Dentu, 1885, p. 225 et Émile Ollivier, *L'Empire libéral*,..., t. 4, Napoléon III et

De début mars à la mi-avril, plusieurs signes semblent montrer que la menace de guerre s'éloigne. Napoléon III inspire un long article au *Moniteur* du 5 mars pour démentir les bruits d'armements. L'italophile prince Napoléon qui avait eu quelques jours plus tôt une vive altercation avec Walewski et auquel plusieurs autres ministres battaient froid, croit y voir un complot de ses collègues et démissionne du gouvernement. À la suite, la proposition russe d'un congrès international et la proposition britannique d'un désarmement général recueillent un écho favorable aux Tuileries. Les pressions exercées par Napoléon III et Walewski pour ramener Cavour à des pensées moins belliqueuses rassurent. Les parlementaires travaillent donc avec une certaine sérénité jusqu'à ce que, le 13 avril, le Sénat s'ajourne à la semaine suivant les fêtes de Pâques. Le lendemain, le Corps législatif renvoie sa prochaine séance publique au 26 avril<sup>13</sup>.

Comment les Cinq, leurs amis républicains, mais aussi les orléanistes, les légitimistes et ceux que l'on appelle alors les « catholiques avant tout » réagissent-ils à cette succession d'événements ? Dès cette première phase, il convient de distinguer nettement l'attitude des républicains de celle des autres.

Le journal intime d'Ollivier est ici une source très précieuse. Il nous livre les réflexions de son auteur, et plus largement des Cinq, quasiment au quotidien. À la suite des paroles équivoques de Napoléon III, le 1<sup>er</sup> janvier 1859, Ollivier voit deux camps se dessiner dans son parti<sup>14</sup> : ceux qui approuvent et qu'il appelle les jacobins comme Jules Favre, et ceux qui blâment, à savoir les libéraux, camp dans lequel il se range avec Darimon, Picard et Curé<sup>15</sup>. Selon lui, la France n'a qu'à perdre dans une conflagration en Italie et celle-ci a peu à gagner. Il le dit avec d'autant plus de tristesse qu'il considère ce pays comme sa seconde patrie. Si l'issue de la guerre est favorable, il estime que la légende impériale sera rajeunie et le pouvoir de Napoléon III consolidé. La France signera la « prolongation de [son] bail avec la servitude ». Quant à l'Italie, Ollivier se pose la question de savoir comment l'on peut établir la liberté à Milan tout en la proscrivant en France et à Rome où l'Empereur maintient une garnison. Un nouveau royaume bonapartiste sera peut-être créé dans la péninsule. Le Piémont accroîtra sans doute son territoire mais, travaillé par une Angleterre mécontente du succès français, il

---

*Cavour*, Garnier frères, 1899, p. 95. La veille, les sénateurs n'avaient pas été aussi frondeurs en désignant, parmi les présidents de leurs bureaux, le maréchal Magnan et le général d'Hautpoul, aux côtés des cardinaux Morlot et Gousset et du baron Dupin. *M.U.* n° 40 du 9 février, p. 153.

<sup>13</sup> Cependant, dans l'intervalle, il est prévu que ses bureaux se réunissent et que ses commissions continuent de travailler. *M.U.* n° 105 du 15 avril, p. 433.

<sup>14</sup> *Journal (1846-1869)*, Julliard, 1961 t. I, p. 361 et suiv.

<sup>15</sup> Un républicain de cœur qui se refuse à faire de l'opposition systématique au Second Empire et qui ne fait donc pas partie du groupe des Cinq. Voir sa notice dans Éric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999. Lors d'une réunion de républicains chez Carnot à la mi-janvier, le maître des lieux mais aussi Garnier-Pagès, Pelletan, Hérold, Clamageran et Charton se prononcent contre la guerre. Floquet et Guinard pour. É. Ollivier, op. cit., p. 366.

se montrera ingrat. Si la guerre est défavorable, une nouvelle coalition se constituera probablement contre la France qui risquera d'être envahie comme en 1814-1815. Quelques jours plus tard, Ollivier qui a reçu une lettre de son père prônant l'absention écrit qu'il est sur la même ligne. « Toute guerre qui aura pour but d'abaisser l'Autriche et de soulager l'Italie doit être approuvée. [...] La cause de l'Italie est celle de tous ceux qui aiment la justice et l'humanité », mais la guerre qui se prépare est une guerre dynastique qui vise à détourner les Français des vrais problèmes et à leur faire oublier leur servitude<sup>16</sup>. Progressivement, il décèle cependant un mouvement d'un grand nombre de ses amis en faveur de la guerre, mouvement qu'il déplore<sup>17</sup>. Les représentants de l'État en province des juges de paix aux procureurs généraux, des commissaires de police aux préfets font la même constatation<sup>18</sup>.

Rares sont en revanche ceux qui affirment que les légitimistes et/ou les orléanistes de leur ressort ou de leur département se montrent favorables à la guerre<sup>19</sup>. Quand ils le font, c'est avec l'espoir que le régime en souffrira. « Ils croient voir, à travers les complications de l'avenir, les chances d'un retour que le cours naturel des choses ne leur promet pas<sup>20</sup>. » Dans leur immense majorité, les légitimistes critiquent une politique aventureuse qui risque de provoquer des révolutions et de remettre en cause le pouvoir du Souverain Pontife. En la circonstance, ils se trouvent en parfaite communauté de pensée avec le parti catholique et le clergé<sup>21</sup>. L'évêque d'Arras n'hésite pas à prendre publiquement position contre la guerre<sup>22</sup>. Quant au préfet des Côtes-du-Nord, il déplore que l'excellente impression laissée par l'Empereur, lors de sa visite dans la catholique Bretagne, six mois plus tôt, semble totalement oubliée<sup>23</sup>.

## 2. Le vote du contingent et des crédits

Le 21 avril, le *Moniteur* parle encore de désarmement général et de la prochaine ouverture du congrès. Cependant, deux jours plus tard, il annonce à la fois que l'Autriche vient d'adresser un ultimatum au Piémont et que le gouvernement fera une communication au Corps législatif le 25<sup>24</sup>. Celle-ci n'intervient que

---

<sup>16</sup> Id., p. 369-370.

<sup>17</sup> Id., en particulier p. 376.

<sup>18</sup> À titre d'exemple A.N. F 1 c III Rhône 5 : rapport du 1<sup>er</sup> février ou encore F 1 c III Allier 6 : rapports des 4 mars et 3 mai.

<sup>19</sup> A.N. F 1 c III Côte-d'Or 7 : rapport du 6 avril.

<sup>20</sup> A.N. F 1 c III Var 7 : rapport du 30 mars. Voir aussi F 1 c III Creuse 8 : rapport du 7 avril.

<sup>21</sup> Par exemple A.N. F 1 c III Maine-et-Loire 8 : rapport du 2 mars ou F 1 c III Basses-Pyrénées 7 : rapport du 31 mars.

<sup>22</sup> A.N. F 1 c III Pas-de-Calais 9 : rapport du 9 avril.

<sup>23</sup> A.N. F 1 c III Côtes-du-Nord 11 : rapport du 2 avril.

<sup>24</sup> *M.U.* n° 113 du 23 avril, p. 465-466.

le 26, jour de l'expiration de l'ultimatum, finalement repoussé par Cavour, malgré des négociations de dernière minute. Comme lors de la guerre de Crimée, les deux chambres dont l'immense majorité des membres sont acquis au régime ne doivent théoriquement jouer qu'un rôle très limité dans le conflit qui s'annonce, celui de simples chambres d'enregistrement. D'ailleurs, les premières troupes ont déjà pris la route de l'Italie. Le Corps législatif doit autoriser le gouvernement à porter le contingent de 100 000 à 140 000 hommes et à contracter un emprunt de 500 millions de francs, en vue de financer les opérations. Le Sénat doit constater la constitutionnalité des deux textes. Les deux chambres doivent enfin applaudir aux communications successives du gouvernement.

Le 26 avril, le ministre des Affaires étrangères, Walewski, vient lire au Palais-Bourbon le message qu'il a préparé, avec ses collaborateurs du Quai d'Orsay, à la demande de l'Empereur, pour annoncer aux députés que l'Autriche est responsable de la rupture des négociations, ce dont toutes les chancelleries européennes conviennent, et que la France qui n'avait aucun dessein préconçu, s'apprête, de ce fait, à entrer en guerre aux côtés de son allié piémontais. Simultanément, le ministre d'État lit le même exposé au Palais du Luxembourg. À en croire les procès-verbaux parus dans le *Moniteur*, les deux Chambres accueillent la communication aux cris répétés de : « Vive l'Empereur<sup>25</sup> ! » En réalité, les applaudissements des députés seraient loin d'être nourris et chaleureux<sup>26</sup>. À la suite, le président du Conseil d'État, Baroche, dépose les deux projets de loi sur le contingent et sur l'emprunt<sup>27</sup>, puis Morny prend la parole et cette parole porte d'autant plus que le président du Corps législatif a été jusque-là sur une ligne très pacifique. Tout en exprimant l'espoir que la guerre sera courte et limitée, il la présente comme inéluctable. Il réclame l'urgence pour l'examen du projet de loi sur l'augmentation du contingent, car les conseils de révision sont déjà convoqués. « Vos sentiments pacifiques ne font que donner plus de valeur et de force au concours que vous prêterez à l'Empereur. Faisons voir aujourd'hui, afin que personne ne s'y méprenne ni au dedans ni au dehors, qu'en face de l'étranger, nous sommes tous unis dans une seule pensée : le succès et la gloire de nos armes. Une fois la lutte engagée, tous les intérêts matériels se rangent pour faire place au patriotisme, toutes les inquiétudes se taisent pour mieux nous faire entendre la voix de l'honneur national. Ne regardons plus en arrière ; c'est devant nous qu'est le drapeau de la France. » Cette fois, l'accueil est plus chaleureux. Les

---

<sup>25</sup> *M.U.* n° 117 du 27 avril, p. 477.

<sup>26</sup> P. de la Gorce, ouv. cité, p. 443.

<sup>27</sup> En revanche, lors du conseil des ministres du 22, Baroche s'est opposé avec succès à la mobilisation de la garde nationale qui aurait eu un effet déplorable sur la population et aurait donné à penser à l'étranger que l'on en était « réduit à l'extrémité » (Bibl. Thiers Fonds Baroche Ms 1015). Les deux projets de loi, les exposés des motifs et le rapport de Morny sur le premier des deux projets sont en *M.U.* n° 118 du 28 avril, p. 482.

députés se retirent dans leurs bureaux pour élire la commission<sup>28</sup>. Celle-ci ne comprend que des députés gouvernementaux. Elle se choisit pour président et rapporteur Morny en personne<sup>29</sup>, lequel vient lire dans l'heure même son rapport sommaire et favorable. Il rappelle le précédent de la guerre de Crimée où le même contingent avait été demandé et où cet effort avait été facilement supporté par le pays. La discussion et le vote sont renvoyés au lendemain.

Le 27 avril, avant l'ouverture de la séance, les Cinq se réunissent dans un bureau du Corps législatif pour décider de leur vote. Favre voudrait voter pour, Hénon contre, Ollivier souhaite l'abstention. Quant à leurs deux autres collègues, Picard et Darimon, ils pencheraient pour l'abstention ou seraient hésitants, selon les témoignages. Toujours est-il qu'Ollivier parvient à rallier ses collègues à son point de vue, en arguant du fait qu'une division alors qu'ils ne sont que cinq les rendrait ridicules. Favre se laisse convaincre, après s'être rappelé que, sous la Deuxième République, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Drouyn de Lhuys, lui avait promis dans ce même bureau que la République romaine ne serait pas attaquée par la France<sup>30</sup>. Lors de la séance, Ollivier explique la position des Cinq. Il déplore que le Corps législatif soit placé devant le fait accompli et n'ait été renseigné, depuis quatre mois, non par le gouvernement français, mais par les parlements anglais et sarde. Il dénonce surtout les ambiguïtés de l'intervention française, craint qu'au lieu « de servir l'Italie, on veuille se servir d'elle » et blâme le fait avoué la veille par Walewski que la France n'avait cessé de négocier sur la base des traités de 1815. Comme l'Angleterre, la Russie et la Prusse semblent abandonner l'Autriche, il conclut : « nous ne nous croyons donc pas encore obligés aux approbations aveugles que les périls suprêmes autorisent seuls. » La majorité le presse de conclure et aucun de ses membres ne réclame la parole. Au scrutin, le contingent est approuvé à l'unanimité des 248 votants. Les Cinq s'abstiennent en compagnie de neuf autres députés dont Curé<sup>31</sup>.

C'est deux jours plus tard que Schneider dépose son rapport sur le projet de loi d'emprunt<sup>32</sup>. Alors qu'il est prévu d'imprimer immédiatement celui-ci et de le faire porter en soirée au domicile de chaque député pour une discussion le lendemain, le catholique indépendant, Jules Brame s'élève en pleine séance contre une telle procédure. Il comprend, dit-il, que le contingent ait été voté dans l'urgence, mais rien ne le justifie pour l'emprunt, car le gouvernement a confessé avoir 300 millions de francs de trésorerie pour couvrir les besoins les plus urgents

<sup>28</sup> Voir le témoignage d'Ollivier, ouv. cité, p. 381.

<sup>29</sup> Le secrétaire de la commission est Schneider, vice-président du Corps législatif et les autres membres, Réveil, autre vice-président, le général Perrot, le comte de Flavigny, Alengry et Vernier.

<sup>30</sup> É. Ollivier, ouv. cité, p. 381 et suiv. Voir aussi J. Favre, *Rome et la République française*, H. Plon, 1871, p. 177, A. Darimon, ouv. cité, p. 254 et É. Ollivier, *L'Empire libéral...*, ouv. cité, p. 98-100.

<sup>31</sup> *M.U.*, n° 118 du 28 avril, p. 482 et n° 119 du 29, p. 485-486.

<sup>32</sup> La commission que le même Schneider préside ne se compose, elle aussi, que de fidèles du régime : Paul de Richemont, Gouin, Lequien, Aymé, Alfred Le Roux secrétaire et Ouvrard.

de la guerre. Il invoque l'article 56 du règlement de la Chambre en vertu duquel un débat ne peut avoir lieu que 24 h. au moins après la distribution du rapport, pour permettre aux députés de réfléchir sereinement. Cependant, Morny rappelle les précédents, demande à la majorité de ne pas suivre la demande du député du Nord et obtient gain de cause<sup>33</sup>. Le gouvernement ne s'attend pas alors à la petite fronde qui va survenir le lendemain.

Le 30, trois députés de la majorité, tous fervents catholiques, Anatole Lemerrier de la Charente-Inférieure, Gustave de La Tour des Côtes-du-Nord et Ignace Plichon du Nord s'élèvent en pleine séance, pour critiquer la politique gouvernementale. Les deux premiers se permettent de formuler une interpellation, ce qui est pourtant interdit : comment le gouvernement envisage-t-il de garantir la sécurité des trônes italiens et l'intégrité des États pontificaux, alors que l'on vient d'apprendre que le grand-duc de Toscane a dû quitter ses États révoltés et que la rébellion menace de faire tâche d'huile ? Au passage, le vicomte de La Tour demande que l'on repousse formellement l'aide du révolutionnaire Garibaldi. Baroche s'indigne que des députés de la majorité puissent douter des intentions de Napoléon III. C'est alors que Plichon réclame la parole pour prononcer un discours, en agitant de sa main unique les nombreux feuillets qu'il a rédigés. Malgré la longueur de son intervention, il parvient à captiver son auditoire par sa conviction, le caractère serré de son argumentation et ses critiques, inhabituelles dans l'enceinte parlementaire depuis 1852. Comme Ollivier avec lequel il repousse toute proximité politique, il déplore que le pays ait été informé par des dépêches de l'étranger et que le Corps législatif ait été placé devant le fait accompli. Autrement, il ne doute pas que l'immense majorité des députés auraient repoussé le vote du contingent, comme lui-même l'aurait fait. Malgré les dénégations d'un grand nombre de ses collègues, il poursuit. Il annonce une guerre pleine de hasards et de périls pour un résultat au moins incertain. Il demande au gouvernement ses buts de guerre et les précautions qu'il compte prendre contre l'anarchie qui ne manquera pas de se développer en Italie et qui menace de s'étendre à la France. Il place, au passage, le pouvoir devant ses contradictions : « On ne saurait être révolutionnaire en Italie et rester conservateur en France et à Rome. » Après de telles critiques, Baroche se sent contraint de reprendre la parole. Il accuse le député du Nord d'encourager l'ennemi, de démoraliser les soldats et d'énervier le sentiment public. Il ne s'est pas plutôt rassisi que Jules Favre prend à son tour la parole. Provocateur, il dit penser que Napoléon III a préparé cette guerre de longue main avec la volonté de rendre l'Italie indépendante. Il va même jusqu'à réclamer, pour sa part, l'utilisation de moyens révolutionnaires pour y parvenir plus vite. Cette fois, Baroche se contente d'une brève réponse et laisse le soin à trois députés de la majorité, Nogent-Saint-Laurens, Monier de la Sizeranne et le général Lebreton de rappeler que la France

---

<sup>33</sup> *M.U.* n° 121 du 1<sup>er</sup> mai, p. 494.

entame une guerre juste, défensive et limitée. L'emprunt est finalement voté à l'unanimité des 249 votants avec 11 abstentions dont celles, une nouvelle fois, des Cinq et de Curé<sup>34</sup>. De leur côté, les sénateurs sont unanimes à approuver la promulgation des deux lois<sup>35</sup>.

Le 3 mai, le ministre d'État vient lire la déclaration de guerre au Sénat. À la suite, le président Troplong reprend les mots de la proclamation de Napoléon III du même jour : « L'Italie sera (...) rendue à sa nationalité. Elle sera non pas révolutionnée mais affranchie. » Ces paroles sont vivement applaudies. Le même jour, Walewski vient faire la même déclaration devant le Corps législatif et le général Allard, président la section de la guerre au Conseil d'État, dépose deux nouveaux projets pour l'accroissement du contingent et l'extension du budget du ministère de la Guerre qui sont votés sans difficultés au cours des jours suivants<sup>36</sup>.

Ollivier reconnaît objectivement que la proclamation de l'Empereur du 3 mai est excellente, sauf l'absence du mot liberté. Si l'acte répond aux paroles, ajoute-t-il dans son journal, même les plus réticents des républicains devront reconnaître qu'il a accompli une grande œuvre<sup>37</sup>. De nombreux républicains reprochent au Cinq leur tiédeur<sup>38</sup>. Cependant, si l'ultimatum autrichien a totalement fait basculer l'opinion, comme l'attestent les rapports du parquet et du corps préfectoral<sup>39</sup>, de nombreux légitimistes et catholiques, certains orléanistes à l'instar de Thiers et des impérialistes comme ceux que Viel Castel croise au Cercle impérial n'hésitent pas à émettre des critiques<sup>40</sup>. Dans les milieux politiques, les paroles de La Tour, Lermercier et Plichon ont indéniablement eu un certain écho.

### 3. Remaniement ministériel, régence et accueil des premières victoires

Lors du conseil au cours duquel Napoléon III a lu sa proclamation aux ministres, avant de la rendre publique, plusieurs d'entre eux ont trouvé le texte trop violent et Walewski a même demandé qu'en soit retranchée la phrase : « Il faut que l'Italie soit libre des Alpes à l'Adriatique. » L'Empereur a refusé, estimant que le texte était équilibré puisqu'il affirmait aussi que la France

<sup>34</sup> *M.U.* n° 122 du 2 mai, p. 502. La Tour, Lermercier et Plichon ont voté pour.

<sup>35</sup> Sur rapport du général marquis d'Hautpoul pour le contingent, le 28 avril et sur rapport du marquis d'Audiffret pour l'emprunt, le 2 mai. *M.U.* n° 119 du 29 avril, p. 485 et n° 123 du 3 mai, p. 505-506.

<sup>36</sup> *M.U.* n° 124 du 4 mai, p. 508-509, n° 134 du 14 mai, p. 519 et n° 136 du 16 mai, p. 557.

<sup>37</sup> Ouv. cité, p. 384.

<sup>38</sup> É. Ollivier, *L'Empire libéral*,..., ouv. cité, p. 105.

<sup>39</sup> Ainsi les rapports de vingt-cinq des vingt-sept procureurs généraux soutiennent fin avril-début mai que l'opinion publique de leur ressort est désormais favorable à la guerre (A.N. BB<sup>30</sup> 369). Une majorité de préfets font la même constatation pour leur département. Voir par exemple A.N. F 1 c III Pyrénées-Orientales 5 : rapport non daté pour le mois d'avril, F 1 c III Bouches-du-Rhône 7 : rapport du 3 mai et F 1 c III Côte-d'Or 7 : rapport du 6 mai.

<sup>40</sup> H. de Viel Castel, ouv. cité, p. 747.

n'entrait pas en guerre pour fomentier le désordre, mais, au contraire, pour fonder l'ordre sur la satisfaction des intérêts légitimes<sup>41</sup>. Parallèlement, Napoléon III décide de remanier son gouvernement. Le lendemain, il demande leur démission à ses ministres pour pouvoir, dit-il, en nommer d'autres en qui il aura toute sa confiance, pendant son absence, puisqu'il a décidé de mener lui même son armée au combat. La manière dont il présente sa décision montre bien les tensions qui existent au sommet de l'État. La presse et l'opinion ne s'y trompent pas. On parle de crise ministérielle. Le maréchal Vaillant est remplacé au ministère de la Guerre par le maréchal Randon. Ce dernier lui cède le poste de major général de l'armée d'Italie qu'il occupait depuis le 23 avril. Le duc de Padoue remplace Delangle à l'Intérieur qui prend, pour sa part, la Justice. C'est de Royer qui fait les frais de ce « jeu de chaises musicales ». Il perd les Sceaux. En compensation, il est nommé au Sénat avec le poste de premier vice-président, mais il prend pour lui les paroles de défiance de Napoléon III et manifeste un grand dépit qu'il puisse douter de son énergie et de son dévouement<sup>42</sup>.

En fait, la réalité est toute autre. Si de Royer est le seul à quitter le gouvernement, ce n'est pas parce que le souverain lui reproche quoi que ce soit. C'est parce qu'il n'est pas une personnalité de premier plan. Il n'est, en l'occurrence, qu'une « variable d'ajustement ». La perte par Vaillant du ministère de la Guerre sanctionne le fait que l'armée lui en veut de n'avoir rien prévu, ni rien préparé<sup>43</sup>. Parallèlement, Napoléon III tient à poursuivre ses objectifs italiens sans pour autant inquiéter les catholiques. Il appelle donc le duc de Padoue à l'Intérieur qui présente le quadruple avantage de ne pas être un ténor politique, d'être un fidèle bonapartiste et d'être à la fois un fervent catholique et un proche de Jérôme<sup>44</sup>. Delangle qui s'est montré hostile à la guerre mais qui a rendu d'appréciables services reste au gouvernement dans un poste moins politique. Quant à Walewski, décidément trop critique, l'Empereur aurait envisagé de le remplacer par un autre catholique, Drouyn de Lhuys qui avait déjà occupé le ministère des Affaires étrangères, en particulier au moment de l'expédition de Rome, mais celui-ci aurait refusé. Il aurait expliqué à Napoléon III qu'il ne voulait pas contribuer à ouvrir une boîte de Pandore en Italie, en confortant les ambitions piémontaises et les menées révolutionnaires<sup>45</sup>. Si Drouyn de Lhuys avait accepté, Walewski dont l'épouse est alors la maîtresse de Napoléon III serait probablement resté au gouvernement, mais dans une fonction moins importante. Il conserve donc provisoirement son portefeuille.

---

<sup>41</sup> D'après les Carnets inédits du maréchal Vaillant cités par É. Ollivier, *L'Empire libéral,...*, ouv. cité, p. 111.

<sup>42</sup> Bibl. Thiers Fonds Baroche Ms 1015.

<sup>43</sup> É. Ollivier, *L'Empire libéral,...*, ouv. cité, p. 126.

<sup>44</sup> Id., p. 124 et H. de Viel Castel, ouv. cité, p. 749.

<sup>45</sup> Adolphe Granier de Cassagnac, *Souvenirs du Second Empire*, E. Dentu, t. 3, 1882, p. 157.

La décision du souverain de prendre personnellement la tête de son armée témoigne de sa confiance. La situation mérite d'être comparée à celle de la guerre d'Orient. En janvier-février 1855, Napoléon III avait envisagé de se rendre en Crimée pour forcer la décision et conclure la paix avec le tsar, mais il pouvait perdre la vie alors qu'il n'avait pas encore d'enfant et ses héritiers putatifs, le roi Jérôme et son fils, le prince Napoléon, déplaçaient. Les ministres s'étaient montrés hostiles. Le pays et l'allié anglais étaient inquiets. Napoléon III avait fini par renoncer à son projet<sup>46</sup>. Cette fois, l'appel de l'Italie est trop fort. Par ailleurs, le contexte n'est plus le même. Napoléon III a un fils depuis le 16 mars 1856, le sénatus-consulte du 17 juillet suivant a réglé les conditions de la régence et le décret du 1<sup>er</sup> février 1858 a institué le Conseil privé qui peut, le cas échéant, se transformer en Conseil de régence. En prévision de son départ, l'Empereur nomme son épouse régente. Elle est bonne catholique et la principale avocate, à la Cour, de la cause de Pie IX, parrain de son fils. Cependant, le roi Jérôme manifeste son mécontentement de ne pas bénéficier de la co-régence et ce d'autant plus que, comme son fils, le prince Napoléon, il se sent très concerné par les affaires d'Italie. Lors d'une réunion convoquée par l'Empereur, le 1<sup>er</sup> mai, Fould, Walewski, Troplong, Rouher et Baroche se prononcent contre le fait de la lui accorder<sup>47</sup>. Jérôme n'aura finalement la présidence du Conseil qu'en cas d'absence de l'Impératrice<sup>48</sup>.

Napoléon III se sent aussi suffisamment sûr de lui pour laisser les assemblées se réunir pendant son absence. De fait, les scènes de liesse qui accompagnent son départ, le 10 mai, en particulier dans le faubourg Saint-Antoine, d'ordinaire très frondeur, impressionnent tous les observateurs<sup>49</sup>. Par sécurité, le ministre de la Justice demande deux jours plus tard à ses procureurs généraux de lui envoyer désormais, à la fin de chaque semaine, un rapport sur l'état de l'opinion publique et des partis<sup>50</sup>. Cependant, si quelques républicains de province se montrent hostiles à la guerre car elle pourrait consolider l'Empire, la majorité l'approuvent par patriotisme, comme dans le quartier ouvrier de la Croix-Rousse à Lyon<sup>51</sup>. Quelques orléanistes, les catholiques, les légitimistes et, plus largement, les hommes d'ordre, s'inquiètent car la révolution qui a chassé le grand-duc de

---

<sup>46</sup> Hippolyte Fortoul, *Journal*, t. I, Droz, 1979, p. 85 et suiv.

<sup>47</sup> Seul Persigny se montre hésitant.

<sup>48</sup> Bibl. Thiers Fonds Baroche Ms 1015.

<sup>49</sup> H. de Viel Castel, ouv. cité, p. 751 et suiv., Prosper Mérimée, *Lettres à M. Panizzi (1850-1870)*, Calmann Lévy, 1881, t. I, lettre du 10 mai 1859, p. 33, Henri Dabot, *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du Quartier Latin (1854-1869)*, Péronne, Imp. E. Quentin, 1899, p. 51-52, Auguste Beyens, *Le Second Empire vu par un diplomate belge*, Bruxelles, Desclée, De Brouwer et Cie, 1924, t. I, p. 155.

<sup>50</sup> A.N. BB<sup>30</sup> 369.

<sup>51</sup> Id. Rapports des procureurs généraux d'Agen, Aix, Besançon, Bourges, Caen, Grenoble, Limoges, Lyon, Orléans, Paris et Toulouse sur la période allant du 21 mai au 8 juin.

Toscane, le 27 avril, a été suivie de mouvements insurrectionnels dans les duchés de Parme et de Modène et dans les Romagnes pontificales. Beaucoup en rendent le gouvernement responsable et certains forment même des vœux pour sa chute<sup>52</sup>, mais en dehors de quelques membres des cercles de la capitale, rares sont ceux qui le font ouvertement. Maintenant que les hostilités sont déclenchées, ils pourraient être accusés de trahison et, au mieux, rendre leur cause impopulaire, au pire, risquer de subir un mauvais sort. Nulle part, les adversaires du régime ou le clergé ne tentent de soulever les populations contre le régime<sup>53</sup>. Mérimée constate même que nombre de jeunes légitimistes du faubourg Saint-Germain s'engagent dans l'armée<sup>54</sup>.

S'ils ne s'apprécient guère, la régente et le roi Jérôme affirment publiquement leur confiance l'un envers l'autre, comme lors de la séance du Conseil du 12 mai<sup>55</sup>. Le 26, l'Impératrice reçoit le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'État aux Tuileries et, dans l'allocution qu'elle prononce à cette occasion, elle glisse même un mot gracieux pour Jérôme, sur le conseil de Baroche. Son appel à l'union est vivement applaudi. Le Corps législatif dont la session a été prolongée jusqu'au lendemain pour lui permettre d'examiner sereinement le budget et les projets de lois importants sur l'annexion par Paris de ses banlieues et sur les conventions avec les chemins de fer se cantonne dans cette tâche<sup>56</sup>. Le Sénat s'assemble même jusqu'au 6 juin. Lors de cette séance, les sénateurs accueillent avec enthousiasme la nouvelle de l'évacuation de Milan par les Autrichiens<sup>57</sup>. À l'exception notoire mais habituelle des opposants, sénateurs et députés se rendent massivement au *Te Deum* du lendemain.

Les annonces de la victoire de Magenta, de l'entrée dans Milan, puis de la victoire de Solferino s'accompagnent d'explosions de joie à travers toute la France. À Besançon, la population illumine et pavoise. Une foule nombreuse se rend devant la préfecture pour y crier « Vive l'Empereur ». Le procureur général assure qu'il n'a jamais rien vu de tel au cours des onze ans qu'il a passé à la tête de ce parquet. Des scènes similaires sont signalées par onze autres procureurs généraux<sup>58</sup>. Soit sincérité, soit peur de ne pas paraître patriotes, la plupart des opposants font taire leurs critiques devant tant d'enthousiasme. « Les partis politiques ne donnent aucun signe d'agitation. Ils semblent disparaître devant les grands événements qui s'accomplissent », écrit le préfet de la Charente-Inférieure<sup>59</sup>.

---

<sup>52</sup> Comme le signalent treize procureurs généraux au cours du mois de mai.

<sup>53</sup> Jean Maurain, *La Politique ecclésiastique du Second Empire*, Alcan, 1930, p. 327 et suiv.

<sup>54</sup> Lettre à Panizzi du 27 mai, ouv. cité, t. I, p. 38.

<sup>55</sup> Bibl. Thiers Fonds Baroche Ms 1015.

<sup>56</sup> *M.U.* n° 149 du 29 mai, p. 618.

<sup>57</sup> *M.U.* n° 158 du 7 juin 1859, p. 654.

<sup>58</sup> A.N. BB<sup>30</sup> 369 et 370.

<sup>59</sup> A.N. F 1 c III Charente-Inférieure 9 : rapport du 6 juillet. Voir aussi le rapport du préfet du Haut-Rhin du 9 juillet en F 1 c III Haut-Rhin 7.

Certains opposants participent même au mouvement. Dans les Basses-Pyrénées, un républicain notoire propose publiquement de boire à la santé de l'Empereur lorsqu'il apprend la victoire du 4 juin<sup>60</sup>. Les légitimistes du département de l'Allier ou du ressort d'Agen, pour ne citer que deux exemples, se joignent aux célébrations<sup>61</sup>. De nombreux procureurs généraux et préfets constatent un effacement des partis et certains, comme Leroy de Boisumarié, le préfet de la Seine-Inférieure, estiment même que « l'excitation à un si haut degré du sentiment national » vient de leur porter un coup dont ils « ne pourront de longtemps se remettre<sup>62</sup> ». Cependant s'arrêter à de tels jugements ne donnerait qu'une vision partielle de la réalité.

#### 4. La conclusion de la guerre et ses suites immédiates

Tout au long du mois de juin et début juillet, un grand nombre de rapports de procureurs généraux et de préfets soulignent, en effet, que les populations comme les milieux politiques désirent de nouveau la paix. Seuls les républicains tiennent à continuer la lutte car ils estiment que les buts de guerre ne sont pas atteints. Bien plus nombreux sont ceux qui considèrent que, comme dans un duel au premier sang, la France a réussi à laver l'affront autrichien, par ses deux grandes victoires<sup>63</sup>. Plusieurs rapports indiquent que la menace d'une entrée de la Prusse dans le conflit inquiète les populations. Certains évoquent le mécontentement croissant des catholiques devant l'anarchie qui règne en Italie centrale et quelques-uns n'hésitent pas à imputer les agissements révolutionnaires à la présence de l'armée française dans la péninsule<sup>64</sup>. D'autres mettent en avant les maux que la guerre occasionne depuis les victimes dont elle est responsable jusqu'aux bras qu'elle enlève à l'agriculture<sup>65</sup>.

Dans les dépêches qu'ils envoient à Napoléon III, l'Impératrice et Walewski insistent sur tous ces points<sup>66</sup>. En outre, depuis la mi-juin, de vives tensions sont réapparues au sommet de l'État. Le 23, Jérôme qui se plaint de la situation que lui fait l'Impératrice refuse de se rendre au Conseil et écrit à l'Empereur pour l'en

<sup>60</sup> A.N. F 1 c III Basses-Pyrénées 7 : rapport du 2 juillet.

<sup>61</sup> A.N. BB<sup>30</sup> 370 : rapport du 7 juillet et F 1 c III Allier 6 : rapport du 9 juillet.

<sup>62</sup> A.N. F 1 c III Seine-Inférieure 9 : rapport du 8 juillet. Voir aussi tout particulièrement F 1 c III Var 7 : rapport du 5 juillet, F 1 c III Puy-de-Dôme 7 : rapport du 13 juillet et F 1 c III Basses-Alpes 6 : rapport du 18 juillet.

<sup>63</sup> Voir par exemple les rapports du procureur général d'Aix des 11 et 18 juin en BB<sup>30</sup> 369.

<sup>64</sup> Rapports des procureurs généraux d'Aix, Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Douai, Lyon et Pau du 11 juin au 2 juillet en BB<sup>30</sup> 369.

<sup>65</sup> A.N. F 1 c III Charente 9 : rapport du 8 juillet.

<sup>66</sup> Voir par exemple la lettre de Walewski à Napoléon III du 16 juin 1859 dans G. Raindre, « Les papiers inédits du comte Walewski. Souvenirs et correspondance, 1855-1868 », *Revue de France*, IV, 1925, p. 90, Antonin Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe*, F. Alcan, 1891, t. II, p. 197 et Lynn M. Case, ouv. cité, p. 86 et suiv.

informer, affirmant au passage qu'un tel gouvernement succombera au premier choc<sup>67</sup>. Se rend-il compte qu'en agissant ainsi, il dessert la cause italienne puisqu'il incite Napoléon III à rentrer au plus vite pour mettre bon ordre dans son gouvernement ?

C'est bien un faisceau de raisons et non une seule qui pousse Napoléon III à signer l'armistice de Villafranca et celui-ci n'est pas un coup de théâtre incompréhensible comme certains politiques et journalistes l'ont prétendu sur le moment<sup>68</sup>. Il s'en explique avec une grande franchise dans son discours devant les grands corps de l'État, à l'occasion de son retour à Paris, le 19 juillet<sup>69</sup>.

La cessation des combats est accueillie avec soulagement à travers tout le pays. Le gouvernement reçoit de multiples adresses de félicitation des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement et des conseils généraux. Lors de la session d'août des conseils généraux, les présidents se satisfont du retour à la paix. À cela, rien d'étonnant, ils sont nommés par le pouvoir et non élus. Encore faut-il préciser que Morny se permet, devant le conseil général du Puy-de-Dôme, de réprover les desseins aventureux et d'insister sur les fécondes entreprises de l'agriculture et de l'industrie.

Les réactions de la presse et des milieux politiques non gouvernementaux sont beaucoup plus mitigées. Si Louis Veuillot, dans *L'Univers*<sup>70</sup> qualifie la paix de « double coup de conscience et de génie », *L'Ami de la Religion*<sup>71</sup> est très critique. *Les Débats* se disent satisfaits<sup>72</sup>, mais *Le Siècle* traduit tout l'embarras de la rédaction face à son lectorat essentiellement composé de républicains. En pointe pour défendre la guerre, il reste silencieux, au point qu'Havin, son directeur, est convoqué au ministère de l'Intérieur et se voit signifier que le pouvoir préférerait même une critique ouverte à un silence assimilable au dédain. *Le Siècle* finit par parler de déception tout en soulignant que le Piémont est sauvé et même conforté et qu'une étape importante vient d'être accomplie dans la voie de l'affranchissement de l'Italie. Les républicains authentiques ne mettent pas tant de formes. « Le parti démocrate, qui [s'est] compromis par son adhésion, éclat[e] en fureurs ». Lanfrey qualifie cette paix de « grande infamie ». Quinet écrit à Michelet le 22 juillet que Napoléon III vient de faire une grande faute. Il aurait pu fonder sa dynastie et enterrer vivants les républicains. Au lieu de cela, il leur fournit leurs meilleurs armes pour l'avenir. Les Piémontais en veulent à Napoléon III. « Tant mieux, ils l'assassineront ! », lance Floquet à Ollivier<sup>73</sup>. L'amnistie

---

<sup>67</sup> Bibl. Thiers Fonds Baroche Ms 1015.

<sup>68</sup> Éric Anceau, *Napoléon III, Un Saint-Simon à cheval*, Tallandier, 2008, p. 309 et suiv.

<sup>69</sup> Napoléon III, *Œuvres*, Plon et Amyot, 1869, t. V, p. 89 et suiv.

<sup>70</sup> N° des 15 et 20 juillet.

<sup>71</sup> N° du 14 juillet.

<sup>72</sup> N° des 16 et 17 juillet.

<sup>73</sup> É. Ollivier, *L'Empire libéral*,..., ouv. cité, p. 268-269. Voir aussi le jugement très sévère d'Ollivier dans son journal, ouv. cité, t. I, p. 391.

générale du 15 août et l'effacement des avertissements des journaux sont largement saluées mais ne suffisent pas à désarmer les critiques sur la politique menée en Italie.

En province, les réactions sont identiques. Les deux tiers des rapports des procureurs généraux et des préfets couvrant la période du 12 juillet au 15 octobre soulignent que les anciens partis sont très majoritairement mécontents de la façon dont la guerre a été conclue. Les orléanistes qui, à l'instar de Thiers, ne se soucient pas de l'Italie et ne manifestent pas une haine totale à l'égard du régime sont satisfaits ; les italophiles sont déçus que la France n'ait pas fait davantage ; quant aux intransigeants, ils regrettent que Napoléon III s'en tire à si bon compte. Les légitimistes et les catholiques avant tout sont aussi divisés. Si beaucoup sont soulagés, ils sont au moins aussi nombreux à considérer que la boîte de Pandore que l'on a ouverte ne se refermera pas de si tôt et que le pouvoir temporel du Pape est plus menacé que jamais<sup>74</sup>.

Enfin, les républicains sont majoritairement hostiles à Villafranca. Ils escomptaient des révolutions en Italie et en Hongrie. Beaucoup espéraient des difficultés pour l'Empire, voire la chute du régime<sup>75</sup>. Comme le préfet du Bas-Rhin le note dans son rapport du 10 octobre : on pouvait croire que cette guerre souderait durablement les partis autour du pouvoir et désarmerait les républicains. Or, il n'en est rien. « Chacun a gardé ses convictions, ses projets et ses espérances<sup>76</sup>. » La longueur des conférences de Zurich et l'impossibilité de trouver une solution satisfaisante signent le vrai réveil des oppositions<sup>77</sup>.

Tout au long des quatre phases que nous avons distinguées, la guerre d'Italie a suscité des réactions mitigées de la part des ministres, des parlementaires et des partis. À l'origine, l'immense majorité d'entre eux se sont montrés hostiles à l'escalade de la tension avec l'Autriche. Seuls les jacobins, les italophiles les plus convaincus et quelques fidèles du premier cercle de l'Empereur l'ont approuvée. Une fois le conflit déclenché le patriotisme et l'entraînement ont joué. L'agression autrichienne a facilité l'union autour du trône. Seuls les Cinq, quelques autres républicains libéraux ou, au contraire, intransigeants, des légitimistes et des

<sup>74</sup> Voir en particulier les rapports des procureurs généraux d'Angers, Besançon, Nancy, Rennes, Rouen et Toulouse des 16 au 23 juillet et de Douai du 3 octobre. A.N. BB<sup>30</sup> 369 et les rapports des préfets des Côtes-du-Nord du 3 octobre, du Cher 11 et du Maine-et-Loire du même jour. A.N. F 1 c III Côtes-du-Nord 11, Cher 6 et Maine-et-Loire 8.

<sup>75</sup> Voir A.N. BB<sup>30</sup> 369 : rapports des procureurs généraux d'Aix, Angers, Besançon, Grenoble, Lyon, Paris, Rennes, Rouen et Toulouse du 15 au 30 juillet, de ceux de Besançon, Dijon, Lyon, Nancy, Orléans, Riom et Toulouse du 3 au 15 octobre. Voir aussi les rapports des préfets suivants en A.N. F 1 c III : Basses-Pyrénées 7 : 19 juillet, Allier 6 : 8 octobre, Tarn-et-Garonne 5 : 8 octobre, Rhône 5 : 14 octobre, Côte-d'Or : 15 octobre.

<sup>76</sup> A.N. F 1 c III Bas-Rhin 8.

<sup>77</sup> Il est mentionné dans de nombreux rapports dont ceux du préfet des Pyrénées-Orientales du 14 octobre et de son collègue des Bouches-du-Rhône du 19 (A.N. F 1 c III Pyrénées-Orientales 5 et Bouches-du-Rhône 7). Celui du préfet du Nord du 21 octobre dénote (A.N. F 1 c III Nord 8).

catholiques avant tout ont fait entendre une voix discordante, y compris au Corps législatif, pourtant peu habitué aux critiques à l'égard du pouvoir. L'entrée en campagne et les premières victoires n'ont guère changé les positions, les révolutions de l'Italie centrale incitant même les légitimistes et les catholiques à parler plus fort. Enfin, l'armistice de Villafranca et l'ouverture des négociations de Zurich n'ont pas suffi à les rassurer alors qu'ils décevaient la grande majorité des républicains.

À l'automne 1859, les mandements épiscopaux et le changement de ligne éditoriale de *L'Univers* traduisent la défiance croissante des milieux catholiques à l'égard du pouvoir, avant que la parution d'une nouvelle brochure de La Guéronnière, *Le Pape et le Congrès*, fin décembre, ne vienne consommer la rupture. On peut donc conclure que non seulement la guerre d'Italie n'a pas apporté de nouveaux partisans au régime, mais elle lui a ôté certains de ses soutiens traditionnels. Il y a là une part de l'explication de la politique menée par le souverain au cours des mois suivants du « programme de la paix » au décret du 24 novembre 1860.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Case M. Lynn, *French Opinion on War and Diplomacy during the Second Empire*, Philadelphie, Univ. of Pennsylvania Press, 1954, réimp. New York, 1972  
Anceau Éric, *Napoléon III, Un Saint-Simon à cheval*, Tallandier, 2008  
Napoléon III, *Œuvres*, Plon et Amyot, 1869, t. V  
Maurain Jean, *La Politique ecclésiastique du Second Empire*, Alcan, 1930  
Anceau Éric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999  
Beyens Auguste, *Le Second Empire vu par un diplomate belge*, Bruxelles, Desclée, De Brouwer et Cie, 1924